



PUCES DES COUTURIÈRES & LOISIRS
CRÉATIFS
YVELINES POINT DE CROIX
FOURQUEUX
SAMEDI 18 JANVIER 2020

RÈGLEMENT

L'Association Yvelines Point de Croix (2 place Victor Hugo - 78112 Fourqueux) organise en partenariat avec la Mairie de Fourqueux/Saint-Germain-en-Laye la **4^e édition des Puces de couturières et loisirs créatifs**. Cette manifestation se tiendra le **samedi 18 janvier 2020 de 10h00 à 17h00** à **L'Espace Pierre Delanoë - 2 place Victor Hugo - 78112 Fourqueux**

Cette manifestation est strictement réservée aux particuliers désireux de vendre des articles, neufs ou anciens, ayant rapport aux **travaux d'aiguilles** (tels que tissus, boutons, fils, laine, dentelle, rubans, matériel de couture, linge ancien, meubles et articles de mercerie, livres et revues de patchwork, de broderie et couture, etc., patrons ou diagrammes uniquement des originaux, etc.) ou plus largement aux **loisirs créatifs** (scrapbooking, bijoux, cartonnage, etc.).

La vente de produits fabriqués n'est pas autorisée. Il est demandé d'afficher clairement le prix de chaque article.

Le droit d'inscription pour la journée est de **15 €** (pour les non-adhérents de l'association YPC).

.../...

Une table de 1,80 mètre de long et 2 chaises seront mises à la disposition de chaque exposant. Ce droit d'inscription est payable d'avance et ne sera pas remboursable, même en cas d'empêchement.

L'inscription sera effective à réception du paiement de l'emplacement et sera confirmée par email. **Le nombre de places étant limité, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée.**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des pertes, vols ou dommages qui pourraient être occasionnés aux matériels exposés, pour une raison quelconque.

L'implantation des stands sera faite par les organisateurs dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets d'inscription (bulletin, règlement, copie recto verso de la pièce d'identité) et aucune réclamation ne pourra être faite sur l'emplacement attribué à l'exposant.

La salle sera ouverte aux exposants la veille de la manifestation, le vendredi 17 janvier 2020, de 14h00 à 17h00, pour permettre à ceux qui le souhaitent de préparer leur stand. Le jour même, les exposants pourront installer leur stand à partir de 9h00 ; ceux-ci devront être prêts pour l'ouverture de la manifestation prévue à 10h00. **Les exposants devront attendre la fin de la manifestation pour ranger leur stand (17h00) et quitter la manifestation.**

Les emballages et autres déchets devront être récupérés par chaque exposant et évacués dans les containers prévus à cet effet.

Chaque exposant s'engage en réservant un emplacement à prendre connaissance du présent règlement et à en respecter toutes les clauses.